

Association pour la mémoire des Résistances républicaines

Siège social : Hôtel de Ville 04190 Les Mées

Site : www.1851.fr

Directrice de la publication : Colette Chauvin - Périodicité semestrielle

Notre Association porte fièrement le titre d'Association pour la mémoire des Résistances républicaines.

Il ne s'agit pas de mémoire aujourd'hui, mais bien d'une riposte immédiate.

La dissolution annoncée a plongé notre Nation dans le péril tragique de voir triompher les forces de la régression démocratique et de la régression sociale.

Comme en 1934, où les descendants immédiats des insurgés de 1851 avaient eu l'honneur de conduire à Digne le cortège antifasciste après le coup de force du 6 février ; comme dans les puissantes manifestations du Front populaire en 1935-1936 pour le pain, la liberté et la dissolution des ligues fascistes ; comme dans les sacrifices inouïs des partisans qui se levèrent chez nous en 1943-1944 contre l'occupant nazi et ses complices français, nous ne doutons pas qu'en ce mois de juin, dans les profondeurs de notre peuple, les vrais démocrates se lèveront en masse pour faire barrage à l'extrême droite en apportant leur voix à celles et ceux dont cet engagement ne souffre d'aucun doute.

Sommaire

- Les accords de Saretto, *Jean-Marie Guillon*
- Mémoire et Résistance au Lycée Louis Martin-Bret, *Stéphane Vial-Jaime*
- Paysans en République, *Frédéric Negrel*
- Gers. Face au coup d'État du 2 décembre 1851, *François-Xavier Merrien*
- Les Durand-Savoyat, Isérois engagés, *Colette Chauvin*
- La prison de Blaye et Le Gard en 1852, 2 documents transcrits et transmis par *Monique Lambert*
- Parutions, conférences, ...
- Compte-rendu AG 2023 du 17/02/2024

Les accords de Saretto

par Jean-Marie Guillon

Le 21 mai 2024, à l'initiative des *Amis de la Résistance en Ubaye*, était organisée à Barcelonnette la commémoration du 80^e anniversaire de la signature des accords de Saretto entre les représentants de la Résistance provençale et ceux du Piémont. Ces accords militaires et politiques sont uniques dans l'histoire de la Résistance et mériteraient d'être mieux connus tant ils sont exemplaires en faisant des ennemis d'hier des frères d'armes dans le combat pour la liberté et la construction d'une Europe d'où la guerre serait bannie.

La signature de ces textes avait été précédée par plusieurs réunions préalables de part et d'autre de la frontière dans les conditions de la

clandestinité de l'époque et en dépit des cols enneigés et de la surveillance allemande. Les résistants de l'Ubaye avaient joué un rôle important dans un rapprochement qui n'allait pas de soi alors que le « coup de poignard dans le dos » (la déclaration de guerre italienne à la France le 10 juin 1940 et l'attaque des vallées alpines) n'était pas oublié et encore moins l'occupation du sud-est de la France par la IV^e Armée italienne. C'est au Moulin Chabre que le premier accord avait été signé le 22 mai 1944 et c'est ensuite à Saretto, hameau de la commune d'Azeglio, dans la haute vallée Maira que les deux plus importants furent conclus le 31 mai.

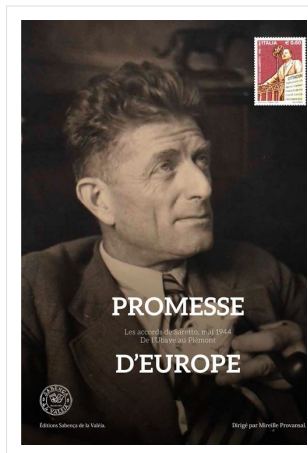
Parmi les négociateurs, avait joué un rôle essentiel côté français Jean Lippmann, de Nice, belle figure de résistant, qui paiera son engagement de sa vie le 31 juillet dans l'attaque des maquisards installés aux Eaux-Chaudes (commune de Prads, de nos jours Prads-Haute-Bléone) par les Allemands (voir sa biographie dans le *Maitron des fusillés*) et côté italien, l'avocat Duccio Galimberti, torturé et exécuté par les fascistes le 4 décembre 1944. Les chefs de la Résistance piémontaise, issus du mouvement *Giustizia i Liberta*, étaient soucieux d'effacer la honte de la politique fasciste et de faire valoir les sentiments démocratiques qui les animaient. Les Français les avaient abordés avec un certain ressentiment, mais avaient été séduits par des hommes qui cultivaient les mêmes valeurs humanistes et républicaines qu'eux et qui, comme eux, risquaient leur vie. Max Juvénal Maxence, avocat socialiste aixois, président du directoire régional des MUR (Mouvements unis de la Résistance), a relaté cette rencontre dans le numéro de juin 44 du journal clandestin *Provence libre*, essayant de faire partager à ses lecteurs la même joie qu'il avait ressentie en trouvant de l'autre côté de la frontière des camarades de combat. Les accords militaires, négociés d'un côté par Lippmann et le capitaine Lécuyer Sapin, chef d'état-major régional FFI et chef régional de l'Organisation de résistance de l'armée (ORA) et de l'autre, les représentants des II^e et III^e secteurs piémontais, prévoyaient une coordination dans la conduite des opérations. Les accords politiques sont eux audacieux et prémonitoires. Ils avaient été préparés par les représentants du Comité de libération nationale du Piémont, notamment Galimberti et Dante Livio Bianco, un autre avocat qui le représentera à Saretto. Le texte final qui, en français, est une traduction littérale de l'italien proclamait « qu'entre les peuples français et italiens il n'y a aucune raison de ressentiment et de heurt pour le récent passé politique et militaire, qui engage la responsabilité des respectifs gouvernements et non pas celle des mêmes peuples, victimes tous les deux de régimes d'oppression et de corruption ». Il affirmait « la pleine solidarité et fraternité franco-italienne dans la lutte contre le fascisme et le nazisme, et contre les forces de la réaction, comme nécessaire phase préliminaire de l'instauration des libertés démocratiques et de la justice sociale, dans une libre communauté européenne ». Il reconnaissait que pour l'Italie (qui était encore une monarchie) comme

pour la France « la meilleure forme de gouvernement pour assurer le maintien des libertés démocratiques et de la justice sociale était celle républicaine » et il concluait par un engagement à œuvrer pour la « reconstruction européenne ».

Ces accords furent balayés par les événements qui intervinrent peu après (le débarquement en Normandie, les combats pour la Libération, la politique revancharde de la France à l'égard de l'Italie). Dévalués parce que locaux, méprisés parce que signés par un chef de région qui avait osé se mêler de haute politique, ils furent oubliés du côté français après guerre. Presque seuls, Piémontais surtout et Ubayens en ont porté depuis le souvenir.

La cérémonie du 21 mai dernier à Barcelonnette qui réunissait représentants de l'Ubaye et délégation de la vallée Maira rendit hommage le matin aux deux résistances et fut poursuivie l'après-midi par une table-ronde sur les accords de Saretto, animée par Mireille Provansal, la petite fille de Jean Lippmann. Elle faisait intervenir porteurs de mémoire (la petite fille de Max Juvénal en particulier) et historiens. J'ai pour ma part rappelé que les hommes qui avaient signé ces accords étaient des patriotes qui, de chaque côté, au péril de leur vie, combattaient les nationalistes, nazis, mussoliniens et vichystes. Cette distinction entre ceux pour qui la liberté de la nation n'est pas séparable de la liberté des individus et de leurs droits et ceux qui la nient en usant de la force pour réduire les pays qui leur résistent et en enfermant l'individu dans le carcan totalitaire et l'obéissance aveugle à des chefs est fondamentale. Elle n'a rien perdu de son actualité. Il fallait rappeler aussi que l'Europe démocratique est née dans le combat résistant, ce que l'on ignore très souvent. Barcelonnette était là pour le rappeler. Mais c'est bien au-delà de l'Ubaye que le message de Saretto devrait être entendu et entretenu.

À l'occasion de ce 80^e anniversaire, *Sabença de la Valéia* a publié un numéro spécial de sa revue, « Promesse d'Europe. Les accords de Saretto, mai 1944. De l'Ubaye au Piémont », qui pourra éclairer ceux qui souhaiteraient en savoir un peu plus sur cet épisode – un de plus ! – remarquable de notre histoire régionale et pourtant méconnu.



Pour vous procurer cet ouvrage (10 € + frais de port)

courrier postal :

Sabença de la Valéia
3 avenue de la Libération BP3
04400 Barcelonnette, France

internet :

Boutique en ligne

« Mémoire et Résistance » au lycée des Métiers Louis Martin-Bret de Manosque et aux Mées par Stéphane Vial-Jaime

Vendredi 17 mai, une bonne centaine de personnes, affluence remarquable, s'est retrouvée aux Mées afin de dévoiler une plaque mémorielle rappelant la présence des *groupes de travailleurs étrangers* (GTE 213 et 702) accueillis dans le village de 1940 à 1944. Réfugiés espagnols, républicains ayant fui le franquisme, Polonais, Allemands, Autrichiens et autres opposants au nazisme ou le fuyant, ces personnes, ces étrangers, « ces indésirables » comme les définissait le régime de Vichy, corvéables à merci, connurent alors la dureté et l'arbitraire, la déportation, pour près de cinquante d'entre eux, dans les camps d'extermination lorsque s'ajoutait, pour faire bon poids, le fait d'être, ou considéré seulement parfois, de confession israélite. Juifs. D'« indésirables », ils en devenaient « éliminables ».

À l'initiative du Lycée des Métiers Louis Martin-Bret de Manosque, dans le cadre d'un projet ambitieux « Mémoire et Résistance », et particulièrement de M. David Soulard, professeur dans cet établissement, et de l'association *Les amis des Mées*, présidée par Henri Joannet, auteur d'un livre sur les GTE des Mées (coédité avec notre association en 2022), les élèves de la section CAP Métallerie et de la seconde MVP (Maintenance des voitures particulières) ont réalisé de leurs mains une plaque mémorielle rappelant l'histoire de ces GTE.

Esthétiquement magnifique, livre ouvert sur des pages déjà écrites et d'autres restant à couvrir, elle a été dévoilée à l'issue des interventions de M. Frédéric Puech, maire de la commune, M. Mickaël Cabecke, Inspecteur d'Académie, M. Dominique Duperray, Proviseur du Lycée Louis Martin-Bret, du nom du chef des *Mouvements unis de la Résistance* (MUR) des Basses-Alpes, exécuté par la Gestapo le 18 juillet 1944, M. Henri Joannet, déjà cité, Mme Élodie Keller, professeur documentaliste, des témoignages de descendants de réfugiés espagnols, des paroles des élèves, d'autres encore. Toutes paroles empreintes de responsabilité, de reconnaissance, d'émotion, du devoir de transmission des valeurs démocratiques et républicaines, du lien établi avec la situation actuelle de montée des extrémismes, de la vigilance qui s'impose et de la nécessité d'être prêts, chaque jour, à défendre ce pour quoi se sont battues les personnes honorées ce jour-là. Le site mémorial « Camp des Milles » était également représenté.



Nous ne pouvons que nous réjouir de cette réalisation importante dans le droit fil des valeurs de l'école publique, laïque et républicaine !

Paysans en République

par Frédéric Negrel

Ce texte est la version abrégée de la communication de l'auteur à la journée d'études que « Les Amis de Benoit Malon » ont organisée à Montbrison (Loire) le 2 décembre 2023. Cette association a pour projet de publier les actes de cette journée. Un texte plus détaillé lui sera alors livré.

Je viens ici, militant de l'Association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines, vous parler de paysans. De paysans et de politique, et même de paysans et de République.

Le terme *paysan* est polysémique. Je veux prendre *paysan* dans l'acception travailleurs de la terre et non celle qui désigne l'ensemble des ruraux. En laissant de côté les pluriactifs, dont on a toujours du

mal à évaluer la part de l'activité artisanale ou ouvrière et en évitant ce que pourrait modifier un basculement dû à leur intégration dans l'industrie rurale. Je laisse également de côté ceux qui sont désignés comme « propriétaires », certains n'étant pas travailleurs.

On a longtemps présenté la paysannerie française du XIXe siècle comme un acteur politique passif, manipulé par l'Église catholique et par les possédants, entravant par ses suffrages la marche vers le mouvement, vers la République. L'archétype de cette lecture est peut-être ce qu'en a écrit à chaud Karl Marx, dans *La lutte des classes en France* (1850), puis dans *Le 18 Brumaire de Louis-Napoléon Bonaparte* (1852). Pour Marx, l'élection présidentielle de 1848 marque l'entrée en politique des paysans qui renversent le gouvernement en élisant Bonaparte. Marx compare alors la nation française à un conglomérat de sacs de pommes de terre constitués par les paysans.

En 1976, Eugen Weber (*Peasants into Frenchmen*), un historien étatsunien, insistera sur cet archaïsme politique du monde paysan vivant longtemps isolé et ignorant dans un hexagone constitué de colonies.

C'est que le parti républicain a adopté, durant une partie du XIXe siècle, la même vision. Alors que les républicains démocrates-socialistes avaient choisi de s'appuyer sur les paysans (avec plus ou moins de réussite) lors des élections législatives de 1849, dans la formation du parti clandestin et dans la perspective des élections de 1852, ces mêmes républicains (ou leurs successeurs) vont durant le Second empire fustiger l'ignorance politique de la paysannerie et la reléguer durablement au rang de force conservatrice.

Aujourd'hui, du moins dans l'historiographie, les choses ont bien changé. Des historiens français et étatsuniens, spécialistes du XIXe ou de l'histoire rurale, ont montré que depuis la grande Révolution les liens entre politique et paysannerie sont bien plus complexes que ces théories. Mais en dehors des spécialistes, l'idée d'une paysannerie monolithique et conservatrice, figée dans l'ancien monde, est encore bien répandue.

Toutefois, il est un moment que la plupart de ces spécialistes, en dehors de l'Étatsunien Ted Margadant (*French Peasants in Revolt*, 1979), ont quelque peu délaissé, c'est celui de l'intervention des paysans dans la résistance au coup d'État du 2 décembre 1851.

Certes, au vu des territoires qui ont fait ce mouvement, l'entrée en politique des ruraux a été bien étudiée (depuis Philippe Vigier, Maurice Agulhon et bien d'autres). Mais pas spécifiquement l'intervention des paysans.

C'est précisément ce thème de la résistance au coup d'État du 2 décembre que je veux aborder.

Une résistance survenue dans les départements durant quelques jours seulement, du 3 au 10 décembre. Dans 28 départements, on a pris les armes pour défendre la Constitution, violée par le président de la République. C'est une résistance des petites villes et des villages, plutôt de la France des villages que de celle des campagnes. Pour Maurice Agulhon, cette résistance est l'événement majeur de la Seconde République (*1848 ou l'apprentissage de la République*).

Et il s'agit bien d'une résistance. Trop souvent, elle est appelée insurrection. Mais ces ruraux ne se sont pas révoltés, ils ne se sont pas insurgés contre un pouvoir en place, puisque d'après la Constitution ce pouvoir n'existait plus (article 68 : [...]) *Toute mesure par laquelle le président de la République dissout l'Assemblée nationale, la proroge ou met obstacle à l'exercice de son mandat, est un crime de haute trahison. - Par ce seul fait, le président est déchû de ses fonctions ; les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance ; [...]*. Ils se sont posés en résistants, résistants au coup de force en obéissant à la Loi qui demandait aux citoyens de défendre la Constitution (article 110 : *L'Assemblée nationale confie le dépôt de la présente Constitution, et des*

droits qu'elle consacre, à la garde et au patriotisme de tous les Français.). Le mot est d'ailleurs déjà utilisé par les contemporains.

Certes, cette résistance pouvait avoir un autre objectif que celui de défendre le Droit : celui de parvenir à l'avènement de la République démocratique et sociale. Cet espoir qu'on avait placé dans les élections législatives et présidentielle prévues en 1852.

Cette résistance a pu prendre l'expression de l'archaïsme par certaines formes, en certains lieux, en certains moments. Mais elle a été également une expression de la politique moderne. Ce ne sont plus des communautés entières, unanimes, qui vont s'en prendre à un pouvoir local, propriétaire, aristocrate (ce qu'on encore pu voir durant la Seconde République), mais bien des groupes de citoyens acquis à une idée politique et qui mènent dans leur département une action à visée nationale.

J'ai toujours été frappé par ces paysans de villages reculés, à l'écart des routes, loin des villes, quelquefois analphabètes, non francophones, qui connaissent les articles de la Constitution, qui répondent lors des interrogatoires que s'ils ont pris les armes, c'était pour reprendre leurs droits. *Le Peuple reprend ses droits*. Une sacrée conscience citoyenne : la souveraineté nationale, déléguée par le vote à une Assemblée et à un Président, qui n'existent plus, cette souveraineté nationale revient dans les mains des citoyens. *Le Peuple reprend ses droits*. Très souvent, le premier lieu où l'on reprend ses droits est la Mairie. Et une fois la République rétablie dans la commune, on se dirige vers la sous-préfecture ou préfecture pour la rétablir à l'échelon supérieur.

Devant cette nouveauté d'une résistance née en province, les historiens ont bien légitimement voulu savoir qui l'a impulsée et qui y a participé.

Les sources sont essentiellement celle de la répression. En tout cas pour les masses. Puisque nous disposons tout de même de témoignages ou de mémoires d'acteurs républicains ou d'observateurs conservateurs.

Mais pour les masses, ce sont essentiellement les sources de la répression, celles des fameuses commissions mixtes instituées dans chaque département.

Jean-Claude Farcy, de l'Université de Bourgogne, a constitué une base de données regroupant 26880 personnes inculpées par les commissions mixtes (il en manque seulement quelques centaines). Elle est complétée par l'inventaire, établi par Denise Devos, des dossiers d'indemnisation déposés en 1881 au titre de la loi de réparation nationale destinée aux victimes du coup d'État.

Ces listes font apparaître une forte proportion d'artisans, de boutiquiers, de professions libérales, d'ouvriers, de ces petites villes ou de ces villages où la résistance s'est déroulée. À les utiliser telles qu'elles, on pourrait être trompé par cette surreprésentation. Car parmi ces résistants de Décembre, ce sont certainement les paysans les plus nombreux.

Les listes des commissions mixtes dénombrent 5423 cultivateurs, 305 vigneron et 1850 journaliers, auxquels on doit ajouter des ménagers, bergers, métayers, grangers, fermiers, valets, agriculteurs,... soit au total 7820 travailleurs de la terre sur 26880 poursuivis. C'est-à-dire moins de 30%.

La proportion des paysans peut être différente suivant les régions : elle dépasse 40% là où la résistance a pu se développer (Basses-Alpes, Var, Vaucluse) (Agulhon, 1848). On est loin des 61% des actifs français qui sont alors paysans. Mais seulement 26880 personnes ont été poursuivies alors qu'il y aurait eu environ 70000 résistants (Margadant).

Il semble bien que ceux qui ne sont passés par les commissions mixtes soient surtout des paysans.

Car la répression a effectué un tri. Il s'agissait pour elle d'éliminer par la déportation en Algérie, l'exil ou les tracasseries policières, ceux des républicains qu'elle jugeait les plus dangereux pour la mise en place du nouveau régime. D'ailleurs, elle a frappé non seulement ceux qui ont pris part à la résistance au coup d'État, mais aussi les figures républicaines dans des localités où aucune manifestation n'a eu lieu. Comme dans la Loire, par exemple où 109 personnes ont été poursuivies. Ce tri visait la position sociale et l'instruction de la bourgeoisie urbaine et rurale, des artisans et commerçants aux multiples contacts.

Et pour la répression, la paysannerie ne représentait pas toujours ce danger.

On a là une contradiction, interne aux faiseurs du coup d'État : leur tri épargne relativement les paysans, alors même qu'ils vont présenter la résistance comme une jacquerie, une révolte archaïque, essentiellement paysanne, qui voulait semer incendies et pillages dans tout le pays.

Maurice Agulhon nous avait prévenus quant à la forte participation paysanne. (*La République au village*) : les paysans sont plus nombreux dans la résistance que ceux qui ont été poursuivis. Il nous prévenait qu'il ne fallait pas prendre les statistiques des commissions mixtes à la lettre.

Et cette prévention a été lue : régulièrement dans les études sur cette résistance, les historiens l'annoncent. Mais généralement, dès le paragraphe qui suit, on s'appuie sur les statistiques par professions.

Alors comment évaluer réellement le nombre de paysans ?

Certains documents de la répression nous permettent d'apercevoir cette présence paysanne. Dans certaines communes, des maires ou des juges de paix ont établi des listes de participants aux colonnes armées qui ont marché vers la préfecture ou la sous-préfecture, des listes bien plus longues que celles des commissions mixtes. Des interrogatoires et des dépositions font apparaître d'autres résistants. En recoupant ces informations avec d'autres sources (recensements, état-civil, matrices cadastrales...), on peut distinguer les paysans.

Mais cela n'est possible malheureusement que dans un nombre restreint de communes.

Alors, on considère que les condamnés des commissions mixtes constituent le corpus des cadres du parti démocrate. Et les paysans sont présentés comme une masse entraînée, soumise à l'influence des bourgeois des villes ou des villages ou des artisans et des boutiquiers ruraux.

Mais justement, dans ce corpus, parmi ces cadres, il y a tout de même des cultivateurs qui sont inculpés (ruraux et urbains). Soit ce sont ceux qui ont fait des actes remarquables : ils ont tiré sur des gendarmes, participé à des perquisitions, procédé à des arrestations..., soit ce sont des influents.

Les conclusions des commissions mixtes en présentent certains par quelques mots seulement. Quelquefois un seul mot suffit à justifier une condamnation : *moralité douteuse, exalté, dangereux pour la société, très avancé, propagandiste, intelligent...* Ou pour prendre un exemple local (emprunté à Claude Latta), celui d'un cultivateur de Sury-le-Comtal, Jean Bourg, condamné car « *Très dangereux. Influent.* » ...

Il y a donc bien une influence de certains paysans. Influence dans la résistance, mais déjà auparavant durant la Seconde République.

À partir de 1849, le parti de l'Ordre au pouvoir a restreint les libertés d'association et de réunion. C'est ce qui a contraint le parti républicain à se constituer dans la clandestinité : les fameuses sociétés secrètes.

Contrairement à leurs devancières, celles-ci visaient un recrutement de masse. Et la masse ce sont alors les paysans.

Si la diffusion de ces sociétés a souvent emprunté un schéma classique ville/bourg/village, on aurait pu remarquer que quelquefois cette diffusion prenait d'autres chemins. Quelquefois la formation du parti clandestin se fait de village en village et de villages vers les bourgs (Negrel, *Clandestinité et réseau républicain*). Et les interventions des paysans y sont pour quelque chose : ils interagissent lorsqu'ils louent leur force de travail chez de grands propriétaires hors de chez eux ou lors de fêtes locales ou de foires dans le bourg voisin.

Les paysans ne furent pas que des suiveurs entraînés. Certains surent aussi être des acteurs impulsant le mouvement.

Je ne m'étendrai pas sur les ressorts qui ont pu pousser ces paysans à adopter plus précocement l'idée républicaine, celle d'une République démocratique et sociale. Ces ressorts pouvaient être locaux (accès à la forêt) ou plus nationaux (création d'un crédit agricole, instauration de l'instruction gratuite...). Je ne ferai qu'évoquer les conditions matérielles et culturelles qui ont conduit des paysans, dans certaines régions seulement, minutieusement étudiées (Agulhon, *La République au village*), des conditions qui ont conduit des paysans à faire un choix politique, un choix de citoyens. Il s'agit là du caractère urbain de certains villages qui mêle ainsi toutes les strates de la société et que leur habitat groupé fait

que l'on s'y croise, qu'on y échange, tous les jours. Un caractère urbain qui a également permis le développement en Provence de cette forme particulière de sociabilité : la *chambretto*. Un lieu privé où une vingtaine d'hommes se retrouvent tous les soirs pour souper, jouer aux cartes, boire du vin sans payer de taxe et discuter... Et durant la Seconde République, la presse va y pénétrer. On va pouvoir lire les journaux, y compris ceux qui ne savent pas lire et qui ne savent pas le français. Car ces chambrettes, plutôt constituées par générations, mêlent des catégories sociales bien différentes et il y a toujours là quelqu'un qui peut lire le journal à haute voix et en faire la traduction simultanée en langue régionale.

Je déplore que nous ne soyons pas en mesure d'établir de véritables biographies de ces paysans qui ont fait le choix de la République, comme on a pu le faire pour des artisans ou des ouvriers. Notre compréhension du XIXe siècle français s'en trouverait améliorée. Mais les sources sont bien trop parcellaires. Point d'héroïsation possible. Ces paysans resteront des anonymes.

Je garderai cette chanson, dont la trace émaille les rapports de la répression de la résistance. Et qui permet aussi de faire le pont avec la période que va nous présenter Laure Godineau, puisque sa musique a été reprise par la chanson de Jean-Baptiste Clément : *La Semaine sanglante*.

Cette chanson, c'est le *Chant des paysans*, de Pierre Dupont (1849) :

La terre va briser ses chaînes, / La misère a fini son bail ; / Les monts, les vallons et les plaines / Vont engendrer par le travail. / Affamés, venez tous en foule / Comme les mouches sur le thym ; / Les blés sont mûrs, le pressoir coule, / Voilà du pain, voilà du vin.

(refrain) *Ah ! quand viendra la belle ! / Voilà des mille et des cent ans / Que Jean Guêtré t'appelle, / République des Paysans !*

Face au coup d'État du 2 décembre 1851 : Maignaut et ses voisines Saint-Orens, Saint-Puy et Valence... par François-Xavier Merrien

Le 2 décembre 1851, Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon 1er, Président de la République exécute un coup d'État et s'empare du pouvoir. Plusieurs communes du Gers se lèvent pour défendre la République.

Le 4 décembre 1851, l'insurrection est écrasée, vient le temps de la répression et de la délation. Lors de la séance du 23 août 1852, le Préfet déclare : « au sein de ce département si renommé par le bon vouloir des habitants à l'égard de l'Autorité...l'insurrection a mis en mouvement plus de 12000 hommes ». La répression est impitoyable. 915 mandats d'arrêts furent décernés, 459 Gersois, condamnés à la déportation en Algérie, 4 furent traduits en Conseil de guerre, 2 à l'exil.

Les maires sont sommés de faire un rapport sur les faits survenus dans leur commune et de dénoncer les séditeux.

Le 23 décembre 1851, le maire de la commune de Maignaut, 406 habitants, Jean Ladouch, propriétaire du domaine de Labonne, écrit fièrement au juge de paix du Canton :

Monsieur le juge de paix

Je m'empresse de répondre à votre lettre datée du 20 du présent mois ; vous aurez autant qu'il me sera possible une exacte solution aux questions que vous avez l'honneur de m'adresser. D'après mon devoir et ma conscience je dois les résoudre ainsi ; Pendant ces jours de trouble qui viennent de s'écouler, les gens de Maignaut sans exception méritent d'être loués sous le rapport de leur conduite. Aucun d'eux n'a été partisan de ces sociétés qui ont tenté de troubler l'ordre et qui aujourd'hui font le malheur de bien des personnes. Tous ont gardé le silence le plus parfait. Personne ne s'est livré à aucune démarche. J'en suis heureux et j'en félicite des habitants de ma commune. Il est à croire que M. le Procureur de la république sera satisfait des courts détails que je vous donne et qui ne sont que la pure vérité.

Recevez, je vous prie, monsieur le juge de paix, l'expression de mon sincère dévouement.

Le maire Ladouch.

Si Maignaut, et Saint-Orens-Pouy-Petit dans une moindre mesure, font partie des communes qui soutiennent le parti de l'ordre. D'autres comme, Vic, Castéra, Jegun, Lavardens, Bezolles et Gondrin seront au contraire au premier rang de la résistance. Revenons sur les faits.

Le coup d'État et les provinces

Le 10 décembre 1848, sous fond de troubles sociaux, Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon 1er, est élu Président de la République pour un mandat unique de 4 ans. Il aurait pu se contenter de s'exclamer : « Ne pas pouvoir être réélu est une funeste connerie » et s'en tenir là. Il préfère faire exécuter un Coup d'État (le 2 décembre 1851) afin de conserver le pouvoir.

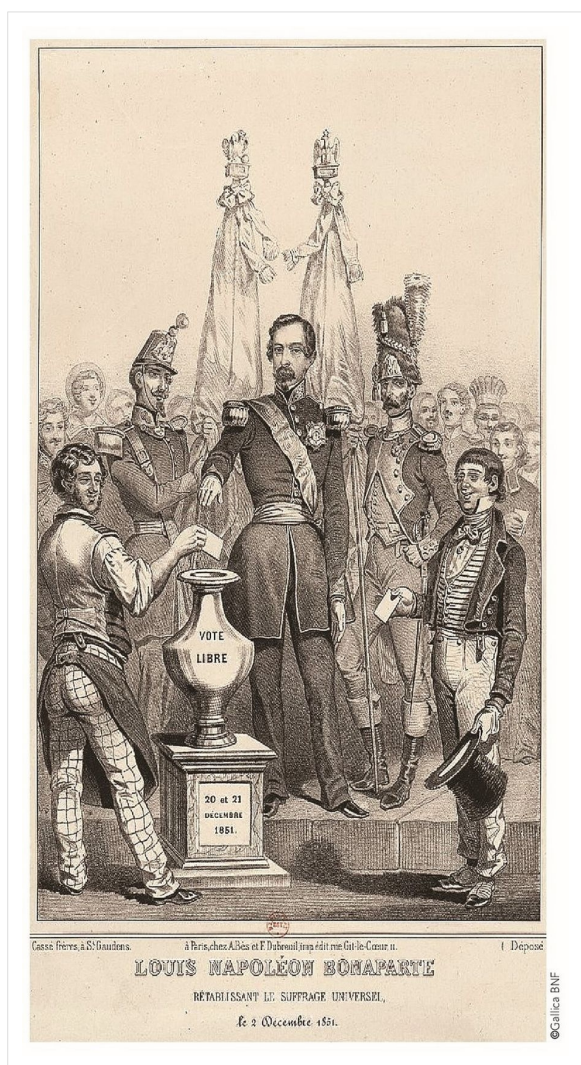
Paris bouge très peu, le peuple ouvrier est encore sous le coup des journées de juin 1848. La Bretagne, la Normandie, le nord de la France soutiennent le coup d'État. En revanche, le midi de la France et une partie du sud-ouest descendent dans la rue pour défendre la République.

La résistance au coup d'État dans le Gers

Durant la première semaine de décembre 1851, les populations rurales du Gers, du moins une partie d'entre elles, que l'on imagine souvent passives, ont fait preuve d'un sursaut républicain et socialiste à maints égards extraordinaire.

Le 3 décembre, Auch apprend le coup d'État. Les républicains militants d'Auch et les délégués de quelques villes et villages voisins, accourus en hâte, se réunissent dans les bureaux du journal socialiste « L'Ami du Peuple ». Le mot d'ordre d'un soulèvement armé est dans un premier temps rejeté par

une majorité de l'Assemblée. L'arrivée d'un autre groupe, conduit par Cantaloup, vétérinaire à Mirande et l'un des leaders socialistes du département change la donne. Le 3 au soir, l'assemblée décide d'envoyer des émissaires dans toutes les communes voisines pour soulever et armer rapidement la population et la diriger sur Auch, désignée comme le quartier général de l'armée insurrectionnelle. Dès quatre heures du matin, le 4 décembre, le tocsin sonne dans près de cinquante villages. Vic-Fezensac se soulève. Les populations des villages voisins, Bezolles, Beaucaire accourent au son du tocsin ; une nombreuse colonne se forme et prend la route d'Auch. A Jégun et à Lavardens, l'insurrection éclate à la même heure, Les insurgés rejoignent ceux de Vic. Des épisodes similaires se déroulent à l'Ille-de-Noé, Barran, Bassoues et Mirande. Les bandes entraînées par Vic et Barran font jonction et se dirigent vers Auch. A Condom, un Comité républicain s'empare de l'hôtel de ville. A Fleurance et Mirande, le pouvoir appartient aux insurgés.



Les bandes parties de Vic et de Barran, qui comptent 3.000 insurgés, drapeau rouge et tambours en tête, chantant des airs patriotiques se dirigent vers Auch. Elles sont armées de fusils de chasse, de carabines, de sabres, de fourches, de faux. Elles croient trouver Auch entre les mains des

Républicains. Elles arrivent à Auch, faubourg de l'Oratoire, dans la nuit du 4 au 5 décembre. Après une longue période de désarroi, le régiment de husards qui leur fait face charge la foule. Le groupe de Vic, en tête de la manifestation résiste mais, très vite, c'est la débandade générale.

Sauf à Mirande qui reste insurgé jusqu'au 7 décembre, les républicains modérés et socialistes (les « montagnards ») ont perdu. Dans tout le département, le nouveau pouvoir procède à des arrestations. Plus de 900 personnes sont interrogées, 459 sont arrêtées et déportées en Algérie, ce qui fait du Gers le 13^e département de France par nombre de déportés et l'un des plus réprimés si on tient compte de la taille de la population. Au total, 53 villes et villages sur 145 se sont soulevés. Les territoires qui se sont révoltés sont depuis 1848 des terres républicaines d'inspiration socialiste. Dans le Gers, des sociétés secrètes socialistes foisonnent depuis 1848, notamment à Auch, Condom, Masseube, Mirande, Eauze, Gondrin, Fleurance, Vic, Jégun et dans les villages environnants comme Bezolles. Dans ces sociétés secrètes, on promet une république sociale, une baisse des impôts indirects et même une redistribution des terres. Les chefs sont souvent des avocats, des instituteurs, mais le grand nombre est composé d'artisans, d'ouvriers, de boutiquiers, de petits cultivateurs. Parmi les condamnés à la déportation, on compte 103 ouvriers ou artisans (25 cordonniers, 23 maçons, 18 forgerons, 12 menuisiers, 11 charpentiers, 13 serruriers etc.), 59 cultivateurs, 28 aubergistes, 41 rentiers, 30 ou plus boutiquiers (14 tailleurs, 13 boulangers, 3 bouchers), des professions libérales (9 avocats, 7 médecins, 4 pharmaciens, 1 vétérinaire), 2 instituteurs, 1 professeur et un inspecteur primaire et une foule d'autres métiers. Les condamnations sont le reflet des tendances politiques des territoires.

Si on tient compte de la taille des communes, Bezolles (503 habitants) est la commune la plus fortement réprimée du Gers. A Condom, les avocats Lamarque et Daulhième, et l'instituteur révoqué, chefs de l'insurrection, militants socialistes et meneurs des sociétés secrètes et 34 de leurs compagnons ont été arrêtés. En revanche, les alentours de Maignaut restent beaucoup plus calmes.

Nombre de condamnés par commune			
Auch	54	Bezolles	11
Mirande	51	Bassoues	10
Condom	36	Lavardens	6
Vic	31	Mauvezin	5
Fleurance	25	Gondrin	5
Jégun	15	Castéra	4
Masseube	1	La Sauvetat	2
Mais aussi : Saint-Puy : 1 - Pardaillan : 1 - Saint Paul de Baïse : 1 Saint Orens-Pouy-Petit : 1 - Ayguetinte : 1 - Beaucaire : 1			

L'agitation au niveau des communes

Maignaut (406 habitants) tout d'abord est entièrement gagné au parti de l'Ordre et applaudit le coup d'État. Le Chef de la police peut écrire au Préfet : « Cette commune n'a pas pris part au mouvement insurrectionnel. Monsieur Le maire annonce dans son rapport que personne n'a bougé et qu'il ne s'est pas manifesté la moindre agitation. »



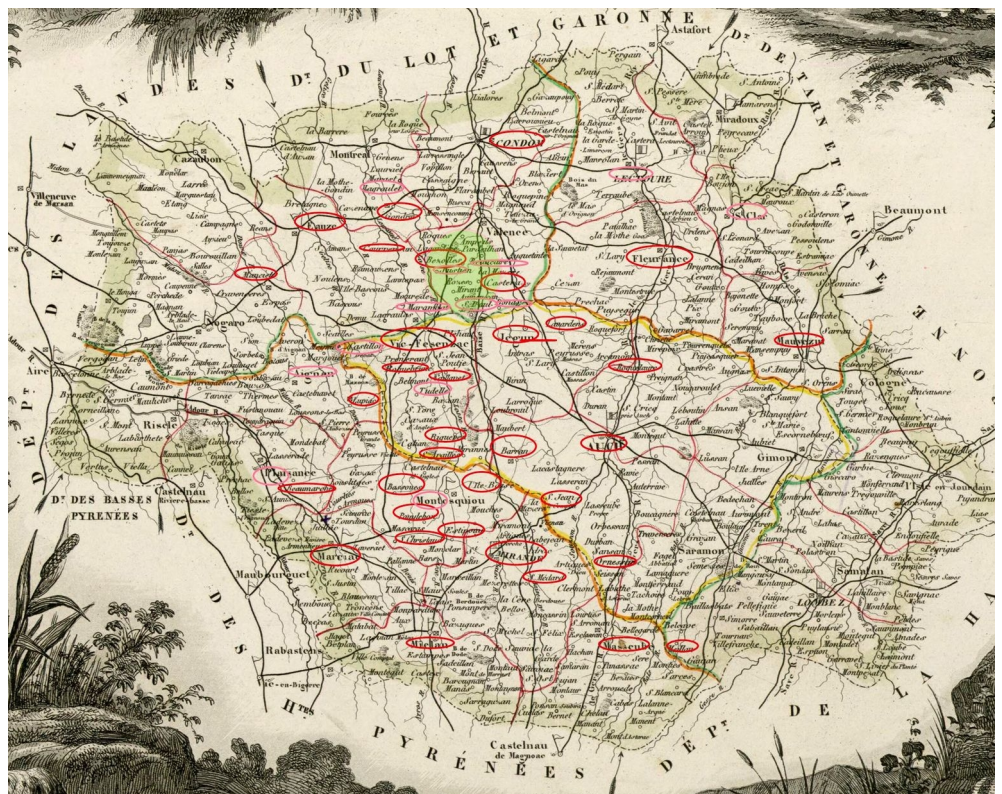
Passage des insurgés à Nérac, le 4 décembre 1851 : départ pour Agen

Saint-Puy (1674 habitants) est agitée par des tentatives révolutionnaires, le tocsin sonne durant 2 heures. Le maire de Saint-Puy raconte le déroulement des faits dans sa commune : « Dans la nuit du 4 au 5 décembre plusieurs individus connus pour leurs opinions exaltées se rendirent à Condom pour prendre avis des démagogues de cette ville, ils rentrèrent après minuit. Vers les cinq heures, on s'empara des cloches au moment où le carillonneur sonnait l'angélus. Elles furent mises à toute volée pendant environ deux heures ; on arrêtait de temps en temps la volée pour sonner le tocsin. Peu d'habitants de la campagne répondirent à leur appel. A six heures et demie, on me fit demander les armes de la garde nationale et les clefs de la mairie... Je résistai à leur demande avec toute la fermeté dont je suis capable et après leur avoir parlé le langage énergique de l'administrateur, je leur parlai celui d'un bon père de famille, je leur fis comprendre combien ils s'exposaient en m'adressant une pareille demande et que si par malheur parmi eux ils avaient recours à la violence qu'ils encourraient les peines les plus graves, j'ajoutai même que s'ils rentraient tranquillement chacun chez soi que je ne ferai aucun rapport sur ce qui venait de se passer. Au même moment tout le monde se retira... »

Valence (1674 habitants) ne connaît aucun mouvement insurrectionnel. Le maire adjoint explique au Procureur de la République : « La journée de jeudi

dernier 4 décembre a été une journée d'émotion d'inquiétude, d'agitation dans tout le canton de Valence dans presque toutes les communes les cloches ont été sonnées à grande volée. On n'a pas heureusement répondu partout à cet appel à l'insurrection et ce n'est que dans 5 ou 6 communes du midi du canton : Castéra-Verduzan, Beaucaire, Rozès, Bezolles, Justian, Roques qu'un nombre considérable d'habitants se sont soulevés et se sont dirigés sur Auch... » A Valence, les nouvelles reçues de Paris ont contribué pour beaucoup à rétablir le calme et la tranquillité. » Il souligne également que la présence d'une brigade de Gendarmerie à Valence a pu produire un effet.

Saint-Orens-Pouy-Petit (455 habitants) est resté également calme, mais dans un témoignage remarquable sur l'opinion publique du territoire, le maire affirme : « si la démagogie eût triomphé 48 heures, nous aurions aussi fourni notre petit contingent insurrectionnel. » En effet, à la nouvelle du Coup d'État, 4 habitants connus pour leurs opinions socialistes (Barrère, maçon, Florensan, cultivateur, Lestrade et Pomès, maçons) se sont rendus à Condom pour prendre des consignes auprès du Comité révolutionnaire. Sur place, ils ont appris la défaite des insurgés à Auch et la démission de la Commission révolutionnaire. Ils sont revenus dépités à Saint-Orens-Pouy-Petit. Le maire considère d'ailleurs que ces compatriotes de Saint-Orens-Pouy-Petit ne sont guère dangereux. « Les démocrates amis du petit peuple suivant leur expression, sont ici au nombre d'une douzaine »... « leur singulière théorie, chez eux ne conduit qu'à des bavardages subversifs et non point à des actes de violence ». Il ajoute : « l'un-



Légende de la carte :

- surligné en vert : le territoire des communes insurgées au sud du canton de Valence
- entourées en rouge : les communes insurgées et les communes semi-insurgées du département (dont plusieurs habitants furent condamnés à la déportation)

d'eux vint me trouver et me dit qu'il était de l'opinion du petit peuple qu'il fallait soulager le pauvre, faire travailler l'ouvrier, ajuster les droits de cave, diminuer les impôts et les répartir surtout avec égalité, que le petit payait en proportion plus cher que le riche, autrement on verrait des malheurs mais que quant à lui, il ne se révolterait jamais qu'il désapprouvait la violence. »

Le maire de Saint-Orens-Pouy-Petit témoigne aussi de la répression féroce organisée contre les insurgés et de la peur qu'elle inspire. Il témoigne : « Un fait m'a été rapporté le sieur Bajolle aurait dit qu'il y avait dans une maison du village un fuyard de Condom, qu'il avait vu mais qu'il ne voulait pas faire connaître ni la maison ni l'individu. Il est également rapporté que les fuyards de Condom traversent le bois de Saint-Orens pour se cacher et trouvent l'hospitalité la nuit dans quelques maisons près des bois situés sur les confins des communes de Saint-Orens, de Roquepine et de Saint Puy. J'ai aperçu un jour, un nommé Paul Biron accompagné d'un nommé Lary fuyants en traversant les bois de Laplagne, on croit qu'ils sont aux environs ou chez un nommé Tuchet de Saint Puy, beau-frère de Biron. » Les fuyards seront rattrapés, enfermés dans la prison de Condom puis déportés.

En définitive, contrairement à l'image d'Épinal d'un monde rural gersois entièrement soumis à l'Empereur, une partie de la population rurale du Gers a montré durant quelques jours une défense énergique de la République et des principes socialistes qui lui vaudront une répression impitoyable. L'insurrection prit parfois les habits de la « grande révolution », mais elle se fit au nom des grands principes. Aucun acte de violence contre les biens ou les personnes ne fut à déplorer. La participation des petits paysans est un des faits remarquables de cet événement historique. Au fil du temps, l'empreinte socialiste est restée forte dans les communes insurgées. Cependant, après vingt ans de prospérité sous le Second Empire, le monde rural deviendra conservateur et il sera long à accepter la République.

Source des illustrations :

« Louis-Napoléon Bonaparte rétablissant le suffrage universel », Gallica

« Passage des insurgés à Nérac », Archives départementales du Lot-et-Garonne

François-Xavier Merrien d'après Dagnan (1929) sur carte de Levasseur, 1854

Ouvrages consultés aux archives départementales du Gers :

J. Dagnan, *Le Gers sous la Seconde République*, 2 volumes, Auch, 1928.

Francis Démier, *Le coup d'État du 2 décembre 1851*, Paris, 2023.

L'auteur : François-Xavier Merrien, sociologue et historien, est établi à Maignaut-Tauzia depuis 2017. Membre de la Société archéologique et historique du Gers. Il vient de publier : « L'eau et la ville. Rennes, une histoire » dans la collection Beaux livres et Histoire aux Presses Universitaires de Rennes.

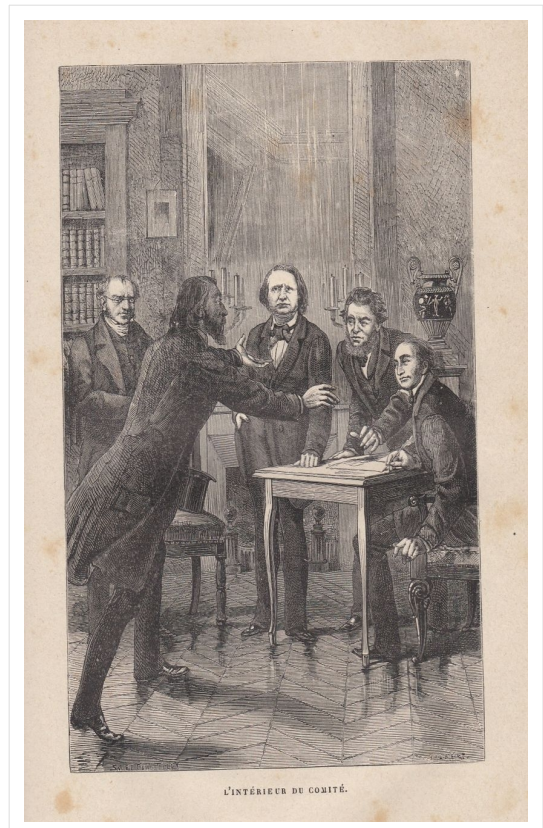
« Les Durand-Savoyat, Isérois engagés au XIXe siècle »

par Colette Chauvin

Cet article vous est proposé grâce à la contribution d'un correspondant par le biais du site de l'association. Il s'agit de M. Bernard Ycard, responsable au patrimoine de la commune de Cornillon-en-Trièves où a vécu une partie de la famille Durand-Savoyat. Il nous a informé de l'intérêt que pouvaient représenter ces personnages par rapport aux recherches de l'association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines et nous a communiqué, en plus d'autres documents, deux articles qu'il a lui-même rédigés, [Les agronomes de salon](#) et [Les frères Durand-Savoyat](#).

Commençons, dans cette famille, par Napoléon Durand-Savoyat (1800 (1803 sur geneanet)-1859), député de la Constituante puis de l'Assemblée législative pendant la seconde République. Voyons tout d'abord la considération, participant ainsi à sa notoriété, que lui accorda Victor Hugo lors de la résistance au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte le 2 décembre 1851.

Dans *L'histoire d'un crime*, Victor Hugo relate les heures qui suivent l'annonce du coup d'État, la tentative de créer un comité républicain de contre-pouvoir et de rédiger un décret au nom de la République Française et au nom de la devise Liberté, Égalité, Fraternité.



Le but était d'abolir les condamnations pour crimes ou délits politiques, libérer les prisonniers qui relèvent de cette situation, que la justice cesse toute poursuite relevant de cette cause, que cessent les dangers courus par les députés de gauche. Après avoir

changé de lieu dix-sept fois en deux jours, ils sont réfugiés à quelques-uns (Michel de Bourges, Jules Favre, Carnot) chez Grévy déjà arrêté. Ils risquent d'être fusillés, la tension est terrible.

Victor Hugo décrit l'instant ainsi : « Tous les genres de dévouements éclataient dans les rangs de la gauche autour de nous. Un membre notable de l'Assemblée, un homme d'un rare esprit et d'un rare courage, Durand-Savoyat, s'était fait depuis la veille et est resté jusqu'au dernier jour notre gardien, disons plus, notre huissier et notre portier. Il avait lui-même posé une sonnette sur notre table, et il nous avait dit : Quand vous aurez besoin de moi, sonnez, je viendrai. Partout où nous allions, il était là. Il se tenait dans l'antichambre, calme, impassible, silencieux, avec sa grave et noble figure, et sa redingote boutonnée et son large chapeau qui lui donnait l'air d'un ministre anglican. Il ouvrait lui-même la porte d'entrée, reconnaissait les survenants et écartait les importuns et les inutiles. Du reste toujours gai et disposé à dire sans cesse : *Cela va bien*. Nous étions perdu, il souriait. L'optimisme dans le désespoir.

[...] Nous priâmes Durand-Savoyat de ne laisser désormais séjourner personne dans l'appartement, pas même les représentants du peuple, de prendre note des nouvelles et des renseignements, de ne laisser parvenir à nous que les hommes indispensables, en un mot de renvoyer le plus possible tout le monde afin que les allées et venues cessassent. Durand-Savoyat secoua la tête et rentra dans l'antichambre en disant : *C'est bon*. Il se bornait volontiers à ces deux formules ; pour nous : *Cela va bien* ; pour lui-même : *C'est bon*. C'est bon ; noble façon de parler du devoir...

[...] Depuis quelque temps, tout en écoutant Michel de Bourges et Jules Favre qui l'appuyait, nous croyons entendre dans la salle voisine un bourdonnement qui ressemblait à un bruit de voix. [...]

Carnot entr'ouvrit la porte. Le salon et l'antichambre contigus au cabinet où nous nous tenions étaient remplis de représentants qui causaient paisiblement.

Surpris, nous appelâmes Durand-Savoyat.

- Vous n'avez donc pas compris ? lui dit Michel de Bourges.

- Mais si, répondit Durand-Savoyat.

- Cette maison est peut-être signalée, reprit Carnot. Nous sommes en danger d'être pris.

- Et tués sur place, ajouta Jules Favre en souriant de son sourire calme.

- Eh bien, répondit Durand-Savoyat, avec son regard plus tranquille encore que le sourire de Jules Favre, précisément. La porte de ce cabinet est dans l'obscurité et peu apparente. J'ai gardé tous les représentants qui sont venus et je les ai mis dans le salon et dans l'antichambre, où ils ont voulu. Cela fait une espèce de foule. Si la police et la troupe arrivent, je dirai : Nous voilà. On nous prendra. On ne verra pas la porte du cabinet, et l'on ne viendra pas jusqu'à vous. Nous paierons pour vous. Si l'on a quelqu'un à tuer, on se contentera de nous.

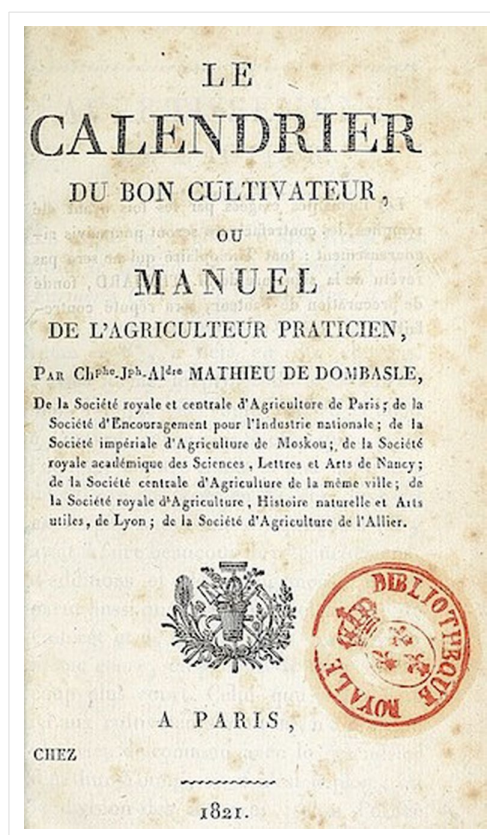
Et sans se douter qu'il venait de dire des paroles de héros, Durand-Savoyat rentra dans l'antichambre. »

C'est par ces mots que nous connaissons l'engagement politique courageux de Napoléon Durand-Savoyat contre Louis-Napoléon Bonaparte et le Coup d'État du 2 décembre 1851.

En 1854, retiré de la politique, Napoléon publie un ouvrage, *Compte rendu d'une visite faite à un véritable AGRICULTEUR PRATICIEN* par Durand-Savoyat propriétaire cultivateur, à Cornillon près Mens (Isère).

Il en profite, dans cette remise à jour du *Manuel de l'agriculteur praticien* de son maître Mathieu de Dombasle, pour fustiger les agriculteurs de salon rencontrés « Pendant que j'étais à Paris, représentant du peuple à la Constituante, je faisais partie du comité d'agriculture avec une foule d'honorables concitoyens, tous se disant *agriculteurs praticiens*. [...] C'était la mode alors de se dire agriculteur, et agriculteur praticien ; je crois que cette mode est aussi grande aujourd'hui, et je pense que c'est vraiment de bonne foi qu'on se croit agriculteur praticien parce qu'on s'est amusé à prendre par la lecture quelques notions de théorie agricole.

[...] Ce qui m'a le plus émerveillé pendant le temps que j'ai passé à Paris, c'était de voir l'aplomb avec lequel certains agriculteurs de salon qui, je parierais, n'avaient jamais vu pousser plante de blé, nous traitaient, nous pauvres praticiens, et nous enseignaient notre art en superbes leçons ; nous étions de grands ignorants, sachant à peine les noms de ces magnifiques cultures et de ces produits mirobolants obtenus sans engrais, ou avec des engrais à doses infinitésimales.



Napoléon Durand-Savoyat publie ce livre sous le Second Empire, période de changement spectaculaire du travail agricole avec la mécanisation, la chimie des traitements et des engrais. Il y reprend

un procédé de traitement des semences de blé par le sulfate de cuivre déjà évoqué en 1852 mais son modèle reste Ambroise Montaubiau qui utilise exclusivement les engrais produits par son bétail pour amender ses terres.

Napoléon Durand-Savoyat, propriétaire à Cornillon, disparu en 1859, a déterminé les engagements de trois de ses six enfants, ses fils Oscar, Maximilien et James autant que de son neveu Léonce-Émile. Maximilien, le cadet des Durand-Savoyat, qualifia son père, cité ci-dessus par Victor Hugo, de « noble victime du coup d'État ». Tous, dans leurs convictions, ont défendu les idées républicaines, la Libre-pensée, l'Instruction publique, l'agriculture. Ils ont été bâtisseurs et garants de la Troisième République. Les fils de Napoléon Durand-Savoyat ont choisi l'exil en Argentine dès 1850 par opposition à Louis-Napoléon Bonaparte, alors président de la République, et futur empereur Napoléon III en décembre 1852.

Maximilien, passionné par l'éducation, a fondé le collège de l'enseignement supérieur de Buenos Aires en 1860.

Influencés aussi par leur père dans le domaine de l'agriculture, les trois frères fondèrent, en 1864 à Paraná, une coopérative populaire d'apiculture pour rentabiliser dans des proportions impressionnantes la production de miel jusqu'à certifier, au bout de dix ans d'expérience, que « chaque ruche peut en un an, selon le temps et les circonstances favorables, produire plus de dix essaims et plus d'un quintal de miel et de cire... » Pas moins ! comme s'exclame avec un semblant de surprise Bernard Ycart qui nous fit connaître cette illustre famille. Moment fondateur de l'apiculture en Argentine, le site est occupé aujourd'hui par le Collège national. Ces précurseurs se lancèrent aussi dans l'élevage des vers à soie en vue de l'industrialisation.

Associés à un imprimeur argentin nommé Pablo Bufet, ils développèrent une imprimerie et une maison d'édition qui, entre autre, publia, en 1865, la traduction complète des misérables de Victor Hugo.

Le patriotisme de Maximilien le verra revenir d'Argentine en France pour la guerre de 70, engagé dans l'armée des Vosges de Garibaldi. Cependant, remarqué sans doute aux réunions de soutien à la Commune de Paris, il sera emprisonné 78 jours à la citadelle de Grenoble.

En décembre 1871, il publie un pamphlet antimilitariste qu'il dédie à son frère aîné Oscar propriétaire cultivateur, en souhaitant que son écrit « contribue à écarter des populations agricoles le cruel cauchemar militaire ».

On peut lire dans une note autobiographique à la fin de l'introduction à cette pétition: « L'auteur a subi soixante et dix-huit jours de prison militaire à la citadelle de Grenoble ; Condamné par le conseil de guerre de la 22^e division militaire pour insoumission à la loi de recrutement : il partit après le Coup d'État du 2 décembre 1851, n'ayant pas 20 ans. L'attentat infâme du parjure et traître frappait sa famille entière, et surtout son père, représentant du peuple, lequel défendait avec énergie la République contre l'assassin qui l'étranglait. Le séjour en

France devenant insupportable, l'Amérique reçut une partie de cette famille.

Les événements du 4 septembre 1870 ressuscitant la patrie française au moment où l'étrangleur la vendait, l'auteur abandonna tout : femme, enfants, position, etc., et vint faire partie de l'armée des Vosges, souffrant cruellement de la rigueur du froid.

L'extraordinaire fin de la guerre le ramena à Grenoble, où il aurait passé l'été avec ses parents et amis, qu'il n'avait pas vus depuis près de vingt ans, si la Patrie qui naissait de cette fin de guerre ne l'eut, dans sa reconnaissance, emprisonné. »

Par la suite, poursuivant son idéal politique, il fut adhérent à l'AIT en 1873. Cette année-là, il assista au congrès ouvrier général à Olten, fut présent parmi les communards proscrits en septembre 1873 à la séance préliminaire au congrès de l'Internationale de Genève auquel il participa également.

Il eut aussi des contacts avec Jules Guesde. Membre du POF, il en fut délégué au congrès de Marseille en 1892.

Jusqu'à la fin de sa vie, il resta un utopiste exalté. Franc-maçon, voici un extrait de correspondance à un ami, Luis Bonaparte, en 1907 : « Vos réflexions sur la femme et le féminisme nous ont interpellés. Elles sont intéressantes et justes. Notre loge « Les amis de la patrie » reconnaît les aptitudes intellectuelles de la femme au même titres que celles de l'homme. Elle a chargé spécialement les délégués au Convent Français, de défendre, à l'assemblée générale des Loges fédérées de notre rite qui se réunissent à Paris ce moi-ci, le projet d'admettre les femmes dans les loges maçonniques à l'égal des hommes. [...]Recevez, courageux champion de la grande cause, le cordial salut de votre admirateur. »

- C'est vous dire à quel point Maximilien pouvait être utopiste ! réflexion de M. Ycart, que je m'autorise à partager sur ce sujet.

Le neveu de Napoléon Durand-Savoyat, Léonce-Émile (1847-1903), avocat, s'engagera de même en politique et sera député (1885-1889), sénateur en 1891 et 1897, conseiller général et maire d'Autrans. Son cousin Maximilien lui reprocha alors de s'être fait ouvrir les portes du Palais Bourbon grâce au nom et aux mérites de son oncle, « noble victime du Coup d'État ». (Ah, la famille...).

James Durand-Savoyat (1849-1914), le troisième fils de Napoléon, rentré d'Argentine en France en 1883, exploita sa propriété d'Oriols-les-Bains, en Isère, tout en dirigeant une maison d'exportation à Paris. Succédant à son cousin Léonce-Émile, il fut élu député de 1889 à 1893, républicain modéré, pour la stabilité gouvernementale, pour des mesures en faveur de l'agriculture, pour une politique coloniale « sans aventure ni guerre », pour l'ajournement de la séparation de l'Église et de l'État « jusqu'au moment où il serait possible de l'accomplir sans péril ni haine », étant entendu que les ministres du culte devraient demeurer à l'écart de l'école et de la politique selon sa profession de foi.

Pour la petite histoire, le 4 septembre 1890, l'Avenir de l'Isère, relatant un banquet le 31 août 1890 dans le canton de Mens en Isère auquel assistaient plus

de 250 convives et le député James Durand-Savoyat, considéra l'événement comme « un beau succès qui fait bien augurer de l'avenir pour la démocratie de ce canton »... Et trois jeunes filles habillées aux couleurs nationales ont présenté au député de magnifiques bouquets au nom de leurs écoles laïques.

Enfin, un article extrait du journal « Le Petit Parisien » nous prouve que l'aîné des Durand-Savoyat, Oscar, sans responsabilité politique officielle, tenait aussi à ses opinions affirmées :

L'INCIDENT de la Cour d' ASSISES de l' ISÈRE (transcription).
Nous recevons de notre correspondant particulier la lettre suivante :

Grenoble, 18 août.

Aujourd'hui un incident assez rare s'est produit à l'audience de la cour d'assises de l'Isère. L'un des jurés, M. Oscar Durand-Savoyat, appelé à prêter serment « devant Dieu et devant les hommes » selon la formule exigée, a déclaré prêter serment devant sa conscience mais non devant Dieu qui n'existe pas. Le président a essayé mais en vain de le faire revenir sur sa détermination. [...].

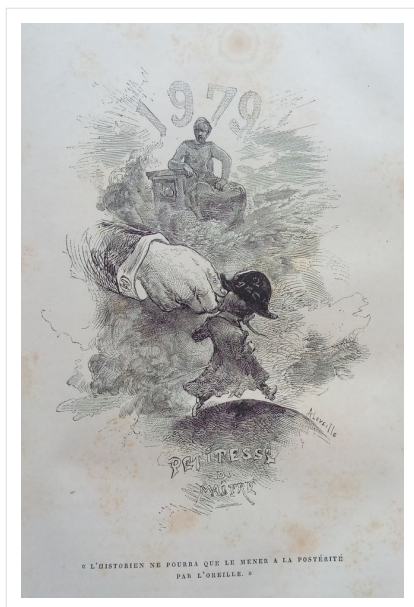
Nous terminerons ainsi cette histoire familiale, heureusement découverte grâce à Bernard Ycart et amenée, surtout concernant Maximilien, par l'importante notice du *Maitron* rédigée par Michel Cordillot.

Comme nous venons de le lire, la grande Histoire est enrichie de toutes les « petites » histoires, et, en matière de résistance à l'oppression des injustices de toutes sortes, objet d'étude en particulier de notre association, l'historien clairvoyant sait en tenir compte.

Au pendant de la « petite histoire » et au cœur de l'Histoire, Victor Hugo, dans *Napoléon le Petit*, nous livre une réflexion qui nous interpelle pour le moins au sujet de Louis-Napoléon Bonaparte devenu Napoléon III :

« Les grands penseurs se plaisent à châtier les grands despotes, et quelquefois même les grandissent un peu pour les rendre dignes de leur furie ; mais que voulez-vous que l'historien fasse de ce personnage ?

L'historien ne pourra que le mener à la postérité par l'oreille. »



Source des illustrations :

« L'intérieur du comité » (gravure de Gilbert) et « Petiteesse du maître » (dessin de Aleveille), Œuvres complètes de Victor Hugo, édition illustrée, Paris, non datée

« Le calendrier du bon cultivateur », Gallica, reproduction d'une édition de 1821

Deux documents, identifiés sous la même cote 86 J 58 aux archives départementales de la Gironde, nous ont été aimablement communiqués par Monique Lambert.

Il s'agit tout d'abord d'un article de *La Gironde* (publié le 17 janvier 1869), « La prison de Blaye » découpé et collé sur feuilles volantes. Son collecteur y avait accolé le titre *La Gironde après le Coup d'État*, 6 février 1852.

Le second, « Le Gard en 1852 », est la copie manuscrite d'un rapport du commissaire central (identifié par la lettre S) de l'arrondissement à l'inspecteur général.

La prison de Blaye

Nous empruntons à la *Cloche*¹ (n° 23) la lettre adressée en 1852 au lieutenant-général Le Pays de Bourjolly², commandant la division de Bordeaux, par les détenus politiques³ qui s'étouffaient dans les casemates de Blaye, à la suite du coup d'État. Cette lettre doit être dans les cartons. Ferragus⁴ la met dans le dossier du 2 décembre. Il la copie textuellement, sans en changer un mot. Elle est datée du 6 février 1852. Les détenus étaient entrés dans les casemates le 22 janvier ; ils n'en sont sortis que le 12 février.

« Monsieur le lieutenant général,

Du fond des casemates de Blaye, deux cents détenus politiques, poussés à bout par des souffrances inouïes, ignorées sans doute par l'autorité supérieure, viennent faire un appel à votre justice et à votre humanité.

Lorsqu'ils furent jetés, il y a quinze jours, dans ces catacombes qui n'avaient abrité encore aucun être vivant, on répondit à leur stupeur par l'assurance que leur séjour y serait de courte durée. C'est pourquoi ils ont souffert jusqu'à ce jour sans se plaindre.

Aujourd'hui que la maladie les a décimés, une cinquantaine d'entre eux ont dû être transférés à l'hôpital, que plus de cinquante, en attendant cette faveur, sont courbés par la fièvre sur le fumier qui leur sert de couche, ils ignorent encore quel jour doivent cesser leurs tortures, et ils n'ont d'autre ressource que d'élever leur voix vers vous.

Le souterrain où ils croupissent, profond de plus de 16 mètres, n'est pas seulement humide ; le sol y est recouvert sur plusieurs points de six à huit centimètres d'eau, et partout ailleurs d'une boue épaisse.

Les soupiraux étroits, destinés à donner de l'air, n'en fournissent qu'une quantité insuffisante pour deux

cents personnes. Ils ne laissent passer aucune lueur, et l'obscurité qui règne à midi, comme en pleine nuit, impose aux détenus l'obligation d'allumer constamment des bougies, soit pour manger, soit pour écrire, soit pour se mouvoir. L'administration eût pu leur fournir une lampe ; elle n'y a pas même songé.

Mais c'est là, monsieur le lieutenant général, la moindre des souffrances ; car ils peuvent y remédier par des frais de luminaire. Il en est autrement de l'eau qui tombe constamment de chaque pierre des voûtes et qui vient mouiller leurs aliments pendant leur repas, leurs vêtements pendant leur sommeil.

Étendus sur une mince couche de paille pourrie, qui les sépare à peine de la boue, ils sont pénétrés à la fois par l'eau qui s'exhale du sol et par l'eau qui tombe de toutes parts.

Tel est, en un mot, l'état des ces couches, qu'on a vainement tenté dès les premiers jours, d'en enflammer la paille, et l'aide de camp de M. le lieutenant général a été témoin de cette expérience renouvelée sous ses yeux, lors de sa visite du 29 janvier.

Aujourd'hui, après quinze jours de fermentation, cette paille est littéralement pourrie, et c'est sur un fumier infect que nous reposons nuit et jour.

Quant à l'air qu'on y respire, aucune expression ne peut rendre l'insupportable odeur qui résulte des miasmes produits par la paille corrompue, s'alliant aux exhalaisons pestilentielles dégagées par six énormes baquets toujours occupés.

Cette affreuse situation, monsieur le lieutenant général, à peine entrevue par quelques personnes étrangère à cette prison, et dont nul au dehors ne peut avoir une juste idée, a cependant produit dans la ville de Blaye une vive émotion et des sentiments de pitié, et un empressement dont les détenus conserveront un long souvenir.

On a tenté de généreuses et vaines démarches pour nous obtenir un moins horrible casernement ; on a ouvert des souscriptions pour venir au secours des plus nécessiteux d'entre nous ; le bureau de bienfaisance a envoyé des couvertures, quelques matelas, des vêtements et autre secours en nature. Tous ces nobles et charitables efforts, monsieur le lieutenant général, luttent en vain contre l'incroyable insalubrité de nos cachots ; et ceux d'entre nous qui résistent encore au mal, atteints depuis quelques jours par une hideuse vermine, se sentent à la veille de succomber, comme plus de la moitié l'a déjà fait.

S'il est vrai qu'on ne puisse disposer pour nous d'un autre local dans cette vaste citadelle, il est, du moins, un soulagement important qu'il est facile de nous procurer ; c'est de nous laisser, une partie de la journée, respirer l'air pur dans un préau. Il n'est pas une maison d'arrêt, pas même de bague, où les condamnés n'aient la faculté de se promener au grand air plusieurs heures par jour. Là où tout est entièrement disposé à loger des hommes, comment se peut-il qu'entassés au nombre de deux cents dans ce réduit empesté, sans jour et sans air, nous soyons privés même de cet avantage, et que notre promenade se borne à une demi-heure par jour ? Comment se peut-il surtout, s'il faut en croire ce qu'on nous rapporte, que les feuilles publiques

osent parler avec complaisance (*Journal de Lot et Garonne*) du bien-être dont nous jouissons et de la parfaite salubrité de la prison où nous sommes ? N'avons-nous pas assez de nos tortures, sans qu'on y ajoute l'amertume d'une telle dérision ?

En vous adressant à ce sujet notre protestation, monsieur le lieutenant général, nous sommes assurés que vous avez ignoré jusqu'ici le véritable état où nous sommes réduits. Ce que nous avons l'honneur de vous exposer est, d'ailleurs, au-dessous de la vérité, dont rien ne peut donner une juste idée.

Convaincus qu'un tel état de souffrance n'est jamais entré dans les vues de l'autorité supérieure, nous en appelons à votre haute équité d'une pareille prison préventive, cent fois pire que la plus rigoureuse condamnation. (*Suivent 160 signatures.*)

La Cloche ajoute : « Cette lettre, un peu longue, mais dont j'ai respecté les développements, me paraît navrante dans sa douceur. Voilà pourtant les figures vaincus au 2 décembre ! Quelle victoire ! Ceux qui sont morts comme Baudin sur les barricades ont leur apothéose ; mais ces martyrs étouffés dans les casernes, qui songe à leur histoire et à leur rédemption de la nuit.

1 / Hebdomadaire pamphlétaire républicain de 1868-69. Il devient quotidien en décembre 1869.

2 / Jean Alexandre Le Pays de Bourjolly. Il fit partie de la Commission mixte de la Gironde qui procéda à la répression de la résistance au coup d'État. Il devint sénateur le 31 décembre 1852.

3 / Ce sont en particulier des résistants du Gers et du Lot-et-Garonne qui doivent attendre dans la citadelle de Blaye leur embarquement pour la déportation en Algérie.

4 / Pseudonyme de Louis Ulbach, fondateur et rédacteur en chef de *La Cloche*.

Le Gard en 1852

Nîmes, le 5 avril 1852

Monsieur l'Inspecteur général,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport suivant sur l'état politique et moral de l'arrond^t de Nîmes.

Opinion politique

L'opinion légitimiste est dominante à Nîmes, ainsi que dans l'arrondissement. Tous les catholiques sont, en général, légitimistes ; les protestants, à quelques exceptions près, professent des opinions plus ou moins avancées.

L'antagonisme religieux divise profondément la population et entretient parmi le peuple une haine violente.

La dissidence des cultes a produit et produira toujours dans l'arrondissement de Nîmes la différence des opinions politiques.

Les catholiques sont en très grande majorité à Nîmes et dans presque toutes les localités, la Vauvage exceptée : tolérants envers les protestants, ils ne les troublent pas dans leur culte. Malheureusement il n'en est pas ainsi de la part de ces derniers dans les communes où ils sont en majorité.

Les légitimistes ont voté, en général, pour le Prince-président, tandis que les protestans, ou se sont abstenus, ou ont déposé des votes négatifs¹.

Il en été ainsi lors des élections du 29 février².

Le clergé catholique de Nîmes jouit à juste titre de la plus grande influence sur les électeurs de sa communion. Les chefs légitimistes exercent aussi de l'influence sur le peuple catholique.

Les légitimistes ont voté, sauf quelques exceptions, pour le candidat du gouvernement ; mais il n'en a point été ainsi dans le parti protestant, dont les chefs sont sans influence sur leurs co-religionnaires de la classe inférieure. Ces derniers ont tous voté pour un candidat de l'opinion la plus avancée, tandis que les hommes honorables de leur culte donnaient leurs suffrages à un co-religionnaire également honorable.

Les protestans de la classe inférieure sont socialistes : ils l'ont prouvé lors des événements de Décembre dernier, car on ne comptait guère que des religionnaires dans les bandes d'insurgés ; ils détestent l'aristocratie protestante, qui les redoute avec raison.

Il est évident que les légitimistes de toutes les nuances sont d'accord, tandis que leurs adversaires sont divisés.

Le gouvernement a des ennemis dans le parti protestant, et ce qu'on peut appeler la mauvaise queue³ du parti est prête pour toutes les éventualités que pourrait tenter la démagogie.

Le parti légitimiste catholique est dévoué à l'ordre, non par un vif attachement pour le gouvernement, mais par son horreur pour les doctrines du socialisme. On ne le rencontrera jamais sur les barricades à Nîmes : il déteste l'Orléanisme & a vu avec plaisir le décret sur les biens immeubles de la branche cadette⁴, tandis que ce même décret a excité le plus vif mécontentement par les protestans qui sont orléanistes.

Il se produit néanmoins un changement d'opinion parmi les légitimistes des campagnes. Les décrets et l'énergie du Prince-président les rassurent ; ils lui savent un gré infini d'avoir terrassé l'anarchie et ils lui tiennent compte aussi de ce qu'il fait pour le clergé, qui se tient à l'écart mais n'est pas hostile.

Ce changement se fait remarquer dans les communes rurales depuis quelques jours. Les commissaires de police des localités de l'arrondissement s'accordent à déclarer que les légitimistes désirent la proclamation de l'empire ; ils craignent les graves perturbations qui peuvent survenir à l'expiration des pouvoirs temporaires du Prince-président.

En résumé : le parti légitimiste n'est pas à craindre à Nîmes et encore moins dans l'arrondissement.

Il n'y a pas de tiers parti dans le département du Gard. Ce que l'on appelle Parti libéral modéré n'existe pas. Les opinions politiques s'y résument en deux mots : Légitimisme – Socialisme, c'est-à-dire : Catholicisme & Protestantisme. Vouloir y créer un tiers parti modéré serait chimérique.

Démagogues – Sociétés secrètes

Les principes des démagogues n'ont pas varié. Ils sont en 1852 ce qu'ils étaient en 1851. La clémence

irrite les montagnards ; ils ne sont pas reconnaissant des mises en liberté qui ont été prononcées par la Commission mixte⁵ ; ils en sont même plus arrogants ; la crainte seule les retient ; il ne faut pas compter sur les protestations dont ils sont prodigues. Pour être plus cachés, leurs ressentiments ne sont pas moins violents : ils les manifestent quand ils croient pouvoir parler sans être entendus par une police vigilante, qui pénètre dans leurs réunions où elle s'assied & boit avec eux.

Les démagogues redoutent l'énergie du magistrat qui représente le pouvoir central dans le département du Gard⁶.

Mais la surveillance de la police, facile à exercer à Nîmes, est à peu près nulle dans les petites villes ainsi que dans les communes rurales, où l'administration municipale est confiée à des hommes faibles ou mal intentionnés : les premiers n'osent agir, les autres sont tacitement d'accord avec les hommes de désordre. Il est bien à désirer que l'institution des commissaires de police soit fortement organisée.

Je ne crois pas que les sociétés secrètes soient dissoutes, mais je suis convaincu qu'elles ne se réunissent plus.

MM. les commissaires de police de Nîmes, fort intelligents et dont la vigilance ne se relâche jamais, n'ont pu saisir la moindre trace de réunions secrètes. Mes investigations particulières à ce sujet n'ont amené aucun résultat.

Il en est ainsi dans les autres localités.

M. le Préfet du Gard m'a demandé un tableau de toutes les sociétés non politiques et non publiques, ainsi que des cercles, qui existent dans l'arrondissement, avec des renseignements sur chaque société. Je transmettrai sous peu de jours ce tableau à ce magistrat, qui pourra statuer en connaissance de cause.

Mœurs

La corruption des mœurs est grande dans la ville de Nîmes : elle part d'en-haut pour descendre sur la classe ouvrière.

La modicité des salaires et le besoin du luxe sont la cause permanente de cet état de choses si affligeant.

La police ne tolère à Nîmes que 12 maisons qui comptent environ 60 filles publiques, mais les filles isolées et entretenues sont nombreuses. Malgré les soins apportés par les commissaires d'arrondissement les maisons de débauche se multiplient et reçoivent des femmes mariées et des jeunes filles de la classe ouvrière qui s'y prostituent.

J'ai fait arrêter et livrer aux tribunaux plusieurs femmes qui favorisaient la corruption de la jeunesse. Les condamnations sévères prononcées contre ces odieuses créatures n'ont pas arrêté le mal, mais elles le renferment dans certaines limites.

Je n'en dirai pas davantage sur ce chapitre.

Jeux de hasard

La fureur des jeux de hasard est à son comble dans cette ville. Le mal est grand : on signale des sommes importantes qui ont été perdues dans quelques cercles.

Ce qui est affligeant, c'est que cette funeste passion a pénétré dans la classe ouvrière qui fréquente certains cafés bien connus, où de malheureux ouvriers jouent et perdent les salaires de la quinzaine ; aussi, des plaintes des épouses, des mères et même des enfants arrivent-elles journellement au bureau central de police.

Il est fort difficile de surprendre les joueurs et banquiers en flagrant délit. Ceux-ci prennent les plus grandes précautions pour échapper aux visites inopinées de la police. Quelques-uns ont été surpris, il est vrai, et punis, mais les condamnations n'ont pas empêché le mal de s'accroître.

M. le Préfet du Gard alarmé de ce grave état de choses et décidé à user des moyens de répression que l'article 2 du décret du 29 décembre 1851⁷ met à sa disposition, m'a demandé un état des lieux publics où l'on tolérât des jeux de hasard pour les faire fermer par mesure de sûreté publique. Cet état lui sera adressé incessamment.

Librairie

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire, il existe à Nîmes trois librairies qui fermeront leurs magasins dans le délai prescrit par le décret du 17 février⁸, si à l'époque fixée, ils n'ont pas été autorisés.

La loi relative aux colporteurs d'imprimés, gravures, etc., s'exécute avec rigueur⁹. Leurs catalogues et les ouvrages qu'ils ont la permission de distribuer sont vérifiés avec soin.

Je fais visiter soigneusement les magasins des libraires, et je crois pouvoir vous assurer que cette partie si essentielle du service ne laisse rien à désirer.

Théâtre

Conformément à votre circulaire du 23 mars, j'ai prescrit la plus grande surveillance en ce qui concerne le théâtre, & vous serez informé immédiatement, ainsi que M. l'Inspecteur spécial, de tout ce qui pourra présenter quelque importance en ce qui concerne les représentations théâtrales.

Réfugiés

Une surveillance assez active est exercée envers les réfugiés.

J'ai interrogé quelques réfugiés espagnols sur les bruits répandus d'une insurrection carliste en Espagne : ils n'en savent rien.

Je crois que vous pourriez faire interroger à ce sujet un certain baron de Bulot ou Bulos, espagnol réfugié, domicilié à Marseille, après avoir résidé à Nîmes où il était attaché à la police centrale. Cet étranger, qui doit être connu de M. le Commissaire central de Marseille, a logé dans un des hôtels suivant de la même ville : de l'Univers, de Londres, d'Angleterre ou des Empereurs.

Je le crois chargé de surveiller ses compatriotes.

Internés politiques

Les internés politiques envoyés à Nîmes par les commissions mixtes de départements voisins sont dans une position déplorable. Sans ressources et sans travail, ces malheureux languissent de besoin. Il m'a fallu, il y a quelques jours, faire délivrer des bons de

pain à trois internés qui n'avaient pas pris d'aliments depuis 24 heures.

Ils me demandent journellement de viser leurs passeports pour d'autres localités, où ils espèrent trouver du travail ; mais je n'ai pas le droit de les autoriser à quitter cette ville où ils meurent de faim.

M. le Maire de Nîmes¹⁰ avait l'intention des les employer dans les ateliers communaux, mais il a été obligé de renoncer à ce projet ; le travail n'est pas abondant à Nîmes & les ouvriers auraient vu avec indignation que des étrangers à la ville, chassés de leurs départements pour pratiques socialistes, eussent trouvé du travail qui manque à un grand nombre de journaliers. Les ouvriers sont presque tous légitimistes à Nîmes, et ces malheureux internés auraient été la cause de rixes et d'attroupements.

Il est d'une urgence extrême d'aviser aux moyens de faire cesser ce état de choses si affligeant. M. le Préfet du Gard ne peut prendre sur lui d'autoriser ces malheureux à quitter cette résidence ; il a dû vous écrire.

Cafés, cabarets & lieux publics

Ces établissements sont surveillés avec soin et la police exige qu'ils soient fermés à l'heure fixée par les règlements municipaux.

M. le Préfet en a fait fermer quelques-uns par mesure de sûreté publique.

Fabriques

J'ai chargé MM. Les Commissaires de police de me fournir pour toutes les fabriques des états qui comprendraient le nombre des ouvriers des deux sexes, le chiffre des salaires & leur total à payer par jour et par chaque fabrique, ainsi que les renseignements sur la fabrication et l'écoulement des produits.

Je n'ai pas encore reçu tous ces états qui me seront fort utiles pour la confection d'un rapport général dont j'aurai l'honneur de vous adresser une copie.

La fabrication des taffetas et étoffes de soie est active dans le moment actuel, et quelques chefs de maison ne peuvent suffire aux commandes des États de l'union.

Salubrité publique

Il est extrêmement à désirer que la loi sur les logements insalubres¹¹ soit ramenée à exécution. Il paraît que l'administration municipale ne s'en est pas encore occupée.

Police

Les deux polices municipale et judiciaire sont vigilantes.

Les faits qualifiés crimes par la loi sont fort rares à Nîmes. Les auxiliaires du ministère public n'ont guère à poursuivre que des délits correctionnels.

La tranquillité la plus parfaite règne dans la ville.

Le Commissaire central de l'arrondissement,

Signé : S.

1 / Lors du plébiscite des 20 et 21 décembre 1851, le Gard a donné 70283 OUI et 18919 NON.

2 / Le candidat officiel, Dominique Léonce Curnier, a été élu dans la première circonscription du Gard avec 13271 voix contre 3770 pour le candidat suivant.

3 / Les derniers fidèles d'un mouvement en fin de course (d'après Alain Rey, *Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert, 2016)

4 / Le décret du 22 janvier 1852 rattachait les biens de la famille d'Orléans (celle de Louis-Philippe) au domaine de l'État.

5 / Sur les 386 Gardois poursuivis, la commission mixte n'a décidé qu'une seule remise en liberté. L'auteur veut certainement parler ici des 166 qui ont été condamnés à la surveillance de la police et qui ont donc échappé à l'internement hors du département (7), au tribunal correctionnel (4), à l'éloignement momentané du territoire (1), à l'expulsion (5), à la déportation en Algérie (199), à la transportation à Cayenne (2) ou au Conseil de guerre (1).

6 / C'était alors M. Pougeard-Dulimbert (1868) [note originale] Henri Pougeard-Dulimbert est préfet du Gard de 1852 à 1865. C'est lui qui avait mené la lutte contre la résistance républicaine de Décembre lorsqu'il était préfet des Pyrénées-Orientales.

7 / Art. 1er. Aucun café, cabaret ou autre débit de boissons à consommer sur place, ne pourra être ouvert, à l'avenir, sans la permission préalable de l'autorité administrative.

Art. 2. La fermeture des établissements désignés en l'art. 1er qui existent actuellement ou qui seront autorisés à l'avenir pourra être ordonnée, par arrêté du préfet, soit après une condamnation pour contravention aux lois et règlements qui concernent ces professions, soit par mesure de sûreté publique.

8 / Il s'agit là du décret organique sur la presse du 17 février 1852 qui, dans ses dispositions transitoires, article 35, prévoit : « Un délai de trois mois est accordé pour obtenir un brevet de libraire à ceux qui n'en ont pas obtenu et font actuellement le commerce de la librairie.

Après ce délai, ils seront passibles, s'ils continuent leur commerce, des peines édictées par l'art. 24 de la présente loi ([sic]. L'article 24 disposait que : « Tout individu qui exerce le commerce de la librairie sans avoir obtenu le brevet exigé par l'art. 11 de la loi du 2 octobre 1814 sera puni d'une peine d'un mois à deux ans d'emprisonnement, et d'une amende de 100 francs à deux mille francs. L'établissement sera fermé. »

9 / Les lois de 1849 et 1852 imposent trois conditions pour la vente d'une publication par colportage : l'examen préalable de l'ouvrage par une commission, l'apposition d'une estampille sur chaque exemplaire, le port d'un passeport spécial par tous les colporteurs.

10 / Frédéric Vidal

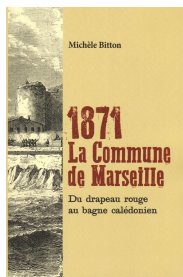
11 / La loi du 13 avril 1850.

Parutions...

Un nouveau livre sur la Commune de Marseille

1871 La Commune de Marseille. Du drapeau rouge au bagne calédonien, Michèle Bitton, Auto édition 2024, 290p, 14 €

Bien que plusieurs ouvrages importants, notamment ceux de Roger Vignaud, aient été écrits sur la Commune de Marseille, voici une étude, par bien des aspects tout à fait neuve, sur cet événement. Michèle Bitton, sociologue universitaire, a rassemblé patiemment une multitude d'écrits d'origines diverses (autorités de la Commission départementale, gouvernement, presse locale, associations, lettres de témoins et participants etc.



dont l'ensemble permet de suivre vraiment, au jour le jour, l'évolution des événements depuis les débuts assez spontanés du mouvement en passant par la prise en main de celui-ci par une assez large coalition républicaine jusqu'à la dissociation de celle-ci, la division entre insurgés et la chute finale perpétrée par le pouvoir. De même elle a poursuivi l'étude de la répression bien au delà des lendemains immédiats du mouvement jusqu'au milieu, et au-delà même, de la décennie 70. Outre les principaux dirigeants du mouvement, les différents participants minutieusement présentés et dont l'importance ne fut pas négligeable y apparaissent de façon nouvelle et passionnante. Ce livre fera date parmi les travaux sur la Commune marseillaise.

Raymond Huard

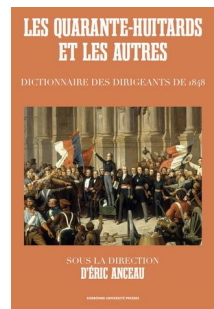
Commande chez l'auteur (14€ + 7€ de frais de port, lettre suivie) :

94, rue Saint-Savournin 13001, Marseille

ou à la librairie Transit, 51, boulevard de la Libération, 13001, Marseille

Les Quarante-Huitards et les autres. Dictionnaire des dirigeants de 1848, sous la direction d'Éric Anceau, Paris, Sorbonne Université Presses, 2024, 1800p, 60 €.

Fruit d'un travail lancé il y a 20 ans par le Centre d'histoire du XIXe siècle, ce dictionnaire, fort de 1509 notices biographiques, rassemble des informations sur les dirigeants politiques de 1848 et, en particulier, sur les 924 membres de l'Assemblée constituante élus les 23 et 24 avril 1848. Ces élec-



tions, les premières au suffrage universel masculin en France, avaient fait passer le corps électoral de 246 000 à plus de 9 millions et 84 % des inscrits s'étaient déplacés pour aller voter dans les chefs-lieux de cantons... Les électeurs de l'époque n'avaient sans doute pas l'instruction que ceux d'aujourd'hui sont censés avoir, mais ils avaient au moins conscience de ce que cette liberté, celle d'aller exprimer leur choix politique, signifiait. Même si les « républicains de la veille » n'étaient guère plus de 400 dans l'assemblée, une nouvelle génération politique émergeait, en particulier dans les départements les plus engagés dans la République dont ceux qui allaient s'insurger en décembre 1851.

Conférences / Rencontres / Débats / ...

C'était le 12 avril 2024 à Riols (Hérault)

Conférence « Tous unis contre Louis-Napoléon » de Jean-Claude Richard

Spectacle « Vive la république ! Vive la Sociale ! » de Jean-François Benoît

Jean-François Benoît, l'un de nos adhérents, nous a communiqué le compte-rendu des interventions sur les *Républicains de 1851-52* organisées le 12 avril 2024 à Riols en commençant par ces mots : « Un public très attentif, concerné, a écouté la conférence de Jean-Claude Richard et posé des questions puis j'ai fait mon intervention théâtralisée. »

Notre ami joignait de plus le commentaire du correspondant du journal *Le Midi Libre* qui titrait : *Les déportés de 1852 mis à l'honneur lors d'un spectacle* et en rendait compte ainsi : *La salle polyvalente a accueilli un spectacle divisé en deux parties sur les déportés de 1852. Il faut savoir que la municipalité envisage d'entretenir le chemin d'accès de la stèle érigée sur le plateau du Causse en mémoire de ces résistants.*

Un public très nombreux a répondu aux organisateurs. Jean-Claude Richard, grand historien, ouvrait les débats sur les projets de Louis-Napoléon. Il précisait que la commune de Riols, forte de 2560 habitants à cette date, avait eu 72 hommes de la commune déportés vers l'Algérie. Trois départements avaient connu le plus de déportés : l'Hérault, le Var et la Nièvre. Ce sont les villages qui comptaient le plus d'ouvriers car les agriculteurs et les viticulteurs n'étaient pas opposés.

En seconde partie, c'est Jean-François Benoît qui parlait d'échanges écrits ou musicaux entre les déportés.

L'après-midi se terminait avec l'apéritif dînatoire, offert et servi par la municipalité, et où les commentateurs allaient bon train.



Photo extraite du *Midi Libre* du 18 avril 2024

De gauche à droite,

Jean-François Benoît, Monsieur le Maire de Riols, Jean-Claude Richard.

Jean-François Benoît ajoute : « La documentation de l'Association 1851 a connu un franc succès, épuisée en peu de temps, et le contact de l'Association a été noté par plusieurs participants... Surtout nous avons eu le plaisir de rencontrer des descendants de transportés avec lesquels Jean-Claude Richard espère pouvoir travailler à la réalisation d'un document. »

Nous devons préciser que la représentation donnée par Jean-François Benoît est une mise en scène historique et documentée des événements nationaux complétée de détails locaux, de citations de *Républicains* du lieu, ici à Riols (en novembre c'était à Lodève), et de leur parcours semblable à nombre

de victimes du coup d'État dans les autres départements. Ce contenu est illustré de chants et de poésies où l'on rencontre, par exemple, Pierre Dupont ou Eugène Potier.

Nous tenons à remercier Jean-François Benoît pour son implication et le lien qu'il entretient avec l'Association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines.

Fête du Livre à Rougon (04) – Samedi 10 août

Notre association y tiendra un stand et y présentera l'ensemble de ses publications.

Compte-rendu de notre Assemblée générale

17 février 2024, Villecroze (83)

L'assemblée générale s'ouvre sur les remerciements adressés à toutes les personnes et personnalités qui ont permis sa tenue, Monsieur le Maire, Pierre Constant, adjoint, le personnel municipal, l'aide associative locale et Philippe Jarry, co-secrétaire de notre association pour la mise à disposition des locaux, les réservations et la communication.

Parmi près de quarante pouvoirs permettant de dépasser avantagement le quorum, et courriers reçus, nous remercions sincèrement les encouragements transmis par le président fondateur de l'association 1851, René Merle.

Rapport moral

Depuis la création de l'association, en 1997, nous poursuivons nos objectifs d'enrichissement de mémoire, d'information, de recherches, de diffusion.

Les points les plus positifs dans nos démarches sont l'ouverture vers d'autres structures et associations dans une aire géographique étendue, les relations complémentaires qui se créent ainsi, les sollicitations réciproques et l'ouverture de la notion de Résistance républicaine ne se limitant pas au soulèvement de 1851.

La richesse des contenus que nous diffusons est due principalement à nos historiens, le fondateur de l'association, René Merle, le discret et percutant Raymond Huard, les responsables actuels, Frédéric Negrel, gestionnaire très réactif du site au jour le jour, également conférencier et Jean-Marie Guillon, vice-président qui, par sa spécialité d'historien de la seconde guerre mondiale, nous permet d'élargir le champ des Résistances jusqu'à ce siècle. Il nous confirmera cette continuité dans sa conférence, après l'AG, en nous expliquant l'histoire de la Marianne de Villecroze.

Ce sujet me donne tout de suite l'occasion de saluer notre ami Paul Cresp, ici présent, notre secrétaire jusqu'à la dernière AG, démissionnaire alors et on peut le comprendre au bout de 20 ans d'activités, de tâches multiples, parfois compliquées et contraignantes au service de notre association.

La Marianne de Villecroze me donne l'occasion de le saluer donc en vous montrant son travail minutieux sur les Mariannes du Var, dont celle d'ici-même, dans cet ouvrage que nous tenons à votre disposition.

Et je rappelle à tous que pour remplacer Paul, un secrétaire n'a pas suffi, nous en avons deux, ici présents, Philippe Jarry, de Villecroze même, et Stéphane Vial-Jaime, de Gap, adhérent grâce aux conférences de René Merle dans les Hautes-Alpes bien antérieures à la création de l'association.

Rapport d'activité



Durant l'année écoulée plusieurs conférences ont pu être données encore une fois grâce à l'engagement sans faille et toujours désintéressé, il faut le souligner, de nos historiens privilégiés, Jean-Marie Guillon et Frédéric Negrel :

- Le 30 mai 2023 à l'Escale (04) avec Jean-Marie Guillon : *René Char en Résistance*.

- Le 13 juin 2023 à Saint-Martin-de-Brômes (04) avec Jean-Marie Guillon : *Le massacre du vallon des Bayles*.

- Le 29 juin 2023 à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (83) avec Frédéric Negrel : *La résistance républicaine au coup d'État du 2 décembre 1851*

- Le 23 septembre 2023 à Nîmes (30) dans le cadre d'une journée d'étude autour de l'œuvre de Raymond Huard avec Jean-Marie Guillon : *D'une révolution à l'autre : février 1848, août 1944*.

Compte-tenu de l'importance de cet hommage, Jean-Marie nous en donne l'essentiel.

- Le 2 décembre 2023 à Montbrison (Loire) dans le cadre d'une journée d'études sur les *Insurrections et utopies dans la France du XIXe siècle (1830-1870)* avec Frédéric Negrel : *Paysans en République*, qui nous en fait un résumé.

L'Association était également présente

- Le 8 juillet 2023 à la fête du Livre à Rougon (04) organisée par *Les Amis de Rougon*.

- Le 10 septembre au forum des Associations aux Mées (04) organisé par la municipalité.

- Le 8 octobre 2023 au salon du Livre à Château-Arnoux (04) organisé par l'Association *L'Entrée des Artistes* et la municipalité.

- Le 8 décembre 2023 à l'occasion de la commémoration annuelle des événements de décembre 1851 aux Mées mais aussi au concert de *Chants sociaux et politiques occitans* du groupe *Farigola* en partenariat avec l'association *Les Amis des Mées*.

Notre association a également publié 4 bulletins d'information et de recherches historiques.

Outre ces bulletins et comme tous les adhérents le savent, nous faisons en sorte d'éditer chaque année un livre de recherche historique ayant trait à l'objet de notre association et parfois le témoignage d'un acteur de l'époque.

C'est le cas pour cette année 2023.

Bien qu'il ne soit sorti des presses qu'hier dans la soirée, quelques minutes avant que notre imprimeur ne ferme ses portes pour le week-end, cet ouvrage constitue la publication de 2023.

Il s'agit du « Journal d'un déporté en Algérie après le 2 décembre 1851 » du 8 juin 1851 au 26 juillet 1853, de Victor Conrard – suivi de l'étude de Fernand Rude « Mourir à Douéra » que nous avons pu inclure avec l'autorisation de la revue « Le Mouvement Social », éditée par les Presses de

Sciences Po.

Livre dont lecture est faite de la 4^{ème} de couverture.



- Enfin notre site internet, outil majeur de communication de notre association, devenu au cours des années une référence en étant constamment enrichi par Frédéric et qui nous permet d'être en relation avec des correspondants des plus éloignés : Frédéric nous informe de la fréquentation et de l'ouverture que son fonctionnement permet.

Projets 2024

- Poursuite de la recherche historique, de sa communication et de sa diffusion avec l'aide du site dont nous venons de parler.

- Les conférences à la demande de divers organismes données par les historiens de l'association.

- Les Bulletins-Lettres contenant informations et recherches diverses apportées par des membres de l'association ou des personnes intéressées par les objectifs poursuivis.

Nous vous signalons un article à paraître dans le prochain numéro, condensé de la conférence de Frédéric Negrel, « Paysans en république » déjà évoquée, qu'il a donnée à Montbrison.

Nous sommes inscrits pour la Fête du Livre de Rougon dans les Alpes de Haute-Provence, le samedi 10 août 2024 et retenus pour le salon du livre de Château-Arnoux en octobre.

Deux livres sont en cours de réalisation, dont celui qui marquera les 80 ans de la Libération « La Résistance au village. Journal d'un secrétaire de mairie. Paul Macelin, Saint-Saturnin-lès-Apt 1942-1944 » et qui sera notre publication 2024. Cet ouvrage sera le résultat du travail de Jean-Marie Guillon sur ce témoignage qui lui a été confié par les petites-filles du résistant. Une conférence est déjà prévue.

Conférences 2024 de Jean-Marie Guillon (dates arrêtées)

- 7 juin à Saint-Tropez, Théâtre-cinéma La Renaissance, 17h 30
Été 44, Résistance, Débarquement, Libération en Provence
- 11 juin, Toulon, Hôtel du département
Résistance, Débarquement, Libération en Provence
- 12 juin, Toulouse (en virtuel)
Débarquement en Provence et Résistance
- 14 juin, Gap, Société d'études des Hautes-Alpes, cinéma de la Montagne, 17h
Résistance et Libération en Provence
- 22 juin, Viens, 16 h
Été 44, Résistance, Débarquement et Libération en Provence dans le Luberon
- 27 juin, Saint-Maximin, Maison d'Histoire et du Patrimoine, 18 h
La Résistance en Provence, une histoire méconnue
- 5 juillet, Saint-Savournin, Vendredis de l'Histoire
Les maquis de Provence
- 16 juillet, Oraison
Retour sur le drame d'Oraison, 16 juillet 1944
- 18 juillet, Barrême, Amicale du Maquis Fort-de-France, 16 h 30
Été 44, les maquis bas-alpins dans la Libération
- 6 août, Lus-la-Croix-Haute
Été 44, Résistance et Libération en Provence et dans les Baronnies
- 13 août, Collobrières, 18 h
Été 44, Résistance, Débarquement, Libération dans les Maures
- 18 août, Signes
Signes, Résistance, répression, Libération
- 19 août, Les Mées, Les Amis des Mées, 17h 30
Été 44, Résistance, Débarquement et Libération en Provence
- 7 septembre, Tourettes, salle du Coulet, 17 h
Été 44, Résistance, Débarquement, Libération dans le Var
- 26 septembre, Saint-Maximin, Maison d'Histoire et du Patrimoine, 18 h
La Libération et le retour à la République en Provence
- 22 octobre, Toulon, Musée de la Marine, 17h 30
Les liaisons maritimes clandestines en Provence 1942-1944
- 25-26 octobre, Villefranche-sur-Mer
Colloque Les Américains en Méditerranée occidentale (1942-1945)
- Débarquements, Libération et « pax americana »
- Provençaux et Américains : opinion, Résistance, Libération
- 11 novembre, Ramatuelle, Office de la Culture
Résistance et Libération dans la presqu'île de Saint-Tropez
- 12 novembre, Aix, Association Art, culture, voyage
Résistance, Débarquement, Libération en Provence
- 28 novembre, Bagnols-sur Cèze
Été 44, Résistance, Débarquement, Libération en Provence et dans la vallée du Rhône
- 13 décembre, Paris, Association des familles de Fusillés
Colloque « La Résistance en relais des débarquements »

Une citation de Léon Blum que nous soumettons à votre réflexion.

« Quand la République est menacée, le mot de républicain change de sens. Il reprend sa vieille signification, historique et héroïque. Les républicains ne sont plus ceux qui acceptent les institutions et s'en accommodent tant qu'elles durent. Ce sont ceux qui considèrent les libertés républicaines [...] comme une condition vitale, et qui sont résolus à tous les sacrifices pour les préserver. »

Extrait de « Pour la République », une anthologie de textes et discours de Léon Blum sélectionnés par Virgile Cireface
Éd. Espaces Libres, 2023



Vous souhaitez nous faire part de vos recherches, nous signaler un évènement, un document repéré dans des archives, une parution, nous donner votre point de vue ou réagir à un article, organiser une conférence, obtenir des conseils pour la mise en place d'une signalétique dans votre commune, ... ?

Nous joindre : par le site en cliquant sur « **CONTACT** » ou par courrier postal au siège de l'association

Bulletin d'adhésion **2024 (nouveaux adhérents ou retardataires)**

à imprimer (ou photocopier) et adresser à :
Association 1851, Noëlle Bonnet, 118, Montée des Esclapes, 04600 Montfort

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

VILLE :

Téléphone : Adresse électronique :

adhère à l'Association 1851 et s'abonne à ses publications annuelles (bulletins-lettre et 1 bulletin-livre) .

Joindre un chèque de 20 euros à l'ordre de Association 1851

Signature :

CCP Marseille 1265965N

Association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines - Créée en 1997

Président d'honneur : **René Merle (83)**

Conseil d'administration 2024

Présidente : **Colette Chauvin (04)**

Vice-président : **Jean-Marie Guillon (83)**

Trésorière : **Noëlle Bonnet (04)**

Co-secrétaires : **Philippe Jarry (83)** et **Stéphane Vial-Jaime (05)**

Gestionnaire du site internet : **Frédéric Negrel (83)**

Logo original de l'association : **Richard Bonnet**